

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS O&T COLLEGE 2025

« REECRITURE AVEC 7 NOUVELLES POUR LA PLANETE »

Article 1 - Organisation

Les Editions Hatier, société en nom collectif au capital de 7.485.040 euros, dont le siège social est situé 8 rue d'Assas, 75006 Paris, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro B 352 585 624, (ci-après la "Société organisatrice") organise un jeu-concours gratuit du 15/01/2025 au 31/03/2025 à 23h59.

Article 2 - Participation

Ce concours est gratuit, sans obligation d'achat.

Il est ouvert à toute personne physique majeure enseignant le français au collège dans un établissement en France métropolitaine (Hors DROM COM), à l'exception du personnel de la société Éditions Hatier, ainsi que des membres de leur famille et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou à la gestion du concours.

Article 3 - Concept du concours « Réécriture avec 7 nouvelles pour la planète »

Dans le cadre du concours « Réécriture avec 7 nouvelles pour la planète », les participants, professeurs de français au collège, proposent à leurs élèves un atelier d'écriture autour de la nouvelle, issue du corpus, « La Compagnie de l'air » de Christophe Lambert, en proposant une chute alternative optimiste.

Article 4 - Modalités d'inscription et de participation

Ce concours est annoncé :

- sur le site des Editions Hatier via l'URL : <https://www.editions-hatier.fr/concours-classiques>
- sur la page Facebook Hatier via l'URL : <https://www.facebook.com/@editionsHatier>
- dans des newsletters envoyées à la base opt-in Hatier des professeurs de français au collège ayant consenti à recevoir ces newsletters.

Pour participer au jeu concours, il suffit que le participant envoie un e-mail à l'adresse du concours : classiques@editions-hatier.fr en précisant :

- Son nom
 - Son prénom (non-obligatoire)
 - Le nom de l'établissement où il enseigne
 - La ville et le code postal de l'établissement où il enseigne
 - Le code UAI de l'établissement où il enseigne
- Et en joignant, en pièce jointe ou via un lien de téléchargement, la ou les nouvelles de leurs élèves.

Chaque fichier devra ne comporter qu'une seule nouvelle et devra être nommé comme suis : *Prénom Nom du professeur-Titre de la nouvelle-Numéro de la nouvelle (si plusieurs nouvelles envoyées)*. Par exemple : *Camille Dupont-La Compagnie de l'air*.

L'envoi de cet e-mail valide sa participation au concours.

Le participant confirme tacitement par l'envoi de cet e-mail qu'il accepte le présent règlement du concours.

Cette opération n'est ni organisée ni parrainée par Facebook. Les données personnelles collectées sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice.

Article 5 - Exclusion de participation

L'e-mail devra être expédié le 31/03/2025 à 23h59 dernier délai.

Il est autorisé plusieurs participations par participant (même adresse mail) pendant toute la période du jeu-concours, sans limite de nombre de participations. Ainsi, un même professeur peut envoyer des nouvelles de plusieurs élèves.

Aucune participation violant les articles du présent règlement et/ou les modalités de participation spécifiques au jeu ne pourra être retenue.

Ainsi, toute participation incomplète, erronée ou inexacte, ou effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère, entraînera l'exclusion du participant et la non-attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner et ne donnera droit à aucune compensation quelconque, et ce sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, et peut limiter cette vérification aux gagnants, la Société Organisatrice n'ayant aucune obligation de procéder à une vérification systématique sur l'ensemble des participants.

A partir de la base de données établie, une vérification manuelle pourra être effectuée sur les bulletins gagnants. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours et la non-attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée.

Article 6 - Modalités de désignation des gagnants

Il sera désigné deux (2) gagnants au total, par les Editions Hatier, sur la base de la fin de nouvelle envoyée, et selon le respect des consignes suivantes :

> *La nouvelle « La Compagnie de l'air » s'arrêtera à la ligne 254 de la page 68 (Ed. Hatier, Coll Œuvres & Thèmes, 9782401094413) : « - Entrez, n'ayez pas peur, jeta Hashimoto ». C'est à la suite de cette phrase que les élèves devront commencer leur fin alternative.*

> *Voici ensuite les points à respecter pour le texte à écrire :*

- *Votre récit doit clore les différentes trames narratives de la nouvelle : vous devrez donc expliciter l'objet du rendez-vous de Kishida au siège de Yi-Yendi, mais également expliquer ce qui est arrivé à Tetsuo et à quoi sert le cheval de Troie envoyé dans l'intranet de Yi-Yendi.*
- *Votre texte doit inclure le dialogue entre Kishida et Hashimoto.*
- *Imaginez une chute optimiste qui laisse un espoir au sujet de la pollution atmosphérique.*
- *Vous devez respecter le point de vue employé dans le début du récit : la narration est à la troisième personne, et le lecteur a accès aux pensées et aux émotions de Kishida.*
- *Pensez à conserver le cadre spatio-temporel posé dans la nouvelle : la ville de Kyo2 en 2041.*
- *Votre texte comptera entre 8 000 et 11 000 signes, espaces compris. Le participant ayant envoyé la meilleure nouvelle recevra le premier prix. Celui ayant envoyé la deuxième meilleure nouvelle recevra le deuxième prix. Un même participant (email) peut remporter les deux prix (deux nouvelles différentes).*

Chaque enseignant pourra soumettre 5 nouvelles différentes par classe.

Article 7 – Dotations

Les gagnants se verront attribuer en cadeau :

- Pour le premier prix : une rencontre avec Christophe Lambert, auteur de la nouvelle « La Compagnie de l'air », et 30 exemplaires d'un titre au choix de la collection Œuvres & Thèmes, d'une valeur totale d'environ 140 euros TTC.
- Pour le deuxième prix : 30 exemplaires d'un titre au choix de la collection Œuvres & Thèmes, d'une valeur totale d'environ 140 euros TTC.

La valeur indiquée des lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Article 8 - Modalités d'obtention et information des gagnants.

Les deux gagnants seront informés à l'adresse email communiquée lors de l'envoi de la nouvelle.

Le gagnant du premier prix en sera informé par e-mail fin avril. La rencontre avec l'auteur pourra s'effectuer courant du mois de mai (la date précise sera à définir selon les disponibilités de l'auteur et de l'enseignant) dans l'établissement scolaire où enseigne le gagnant. Les frais liés au déplacement de l'auteur seront pris en charge en intégralité par les Editions Hatier.

Les échanges avec l'auteur pourront s'organiser en deux temps mais la discussion pourra aussi être adaptée en fonction de l'enseignant et de la classe :

- 1^{er} temps : discussion à propos du texte écrit par les élèves et des choix narratifs qu'ils auront faits, des éventuelles difficultés rencontrées...
- 2nd temps : échanges avec Christophe Lambert au sujet de son travail d'écriture ainsi que, plus particulièrement, de l'écriture de nouvelles (contraintes particulières de ce genre liées à sa structure...)

Le gagnant recevra en outre, les 30 exemplaires du titre de son choix dans la collection Œuvres & Thèmes à l'adresse postale de l'établissement où ce dernier enseigne.

Le gagnant du deuxième prix recevra les 30 exemplaires du titre de son choix dans la collection Œuvres & Thèmes à l'adresse postale de l'établissement où ce dernier enseigne.

Il n'est pas possible d'obtenir la contre-valeur des lots en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix. Les participants sont informés que la vente ou l'échange du lot sont strictement interdits. Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

La Société Organisatrice ne pourra être en aucun cas tenue responsable en cas d'erreur ou de non-distribution d'un avis de gain par courrier électronique résultant du fait des fournisseurs d'accès à Internet.

Si le lot n'a pu être livré à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la Société Organisatrice, il restera définitivement la propriété de la Société Organisatrice.

Si, pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, le gagnant ne pouvait bénéficier de sa dotation, cette dernière serait définitivement perdue et ne sera pas réattribuée.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation du lot. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'effectuer toutes vérifications qu'elle jugera utile concernant le gagnant et de solliciter, pour permettre l'attribution du lot, la présentation de justificatifs permettant de l'identifier (carte d'identité ou passeport, adresse postale, adresse email et/ou numéro de téléphone). Dans ce cadre, chaque participant devra fournir à la Société Organisatrice les documents, en cours de validité, justifiant de son identité (carte d'identité ou passeport et le cas échéant permis de conduire).

Article 9 – Données personnelles

La communication de données personnelles par le participant, lors de sa participation au jeu, vaut consentement et donne lieu à la réalisation par la Société Organisatrice, ou par ses prestataires techniques, d'un fichier regroupant lesdites données aux fins du bon déroulement et de la promotion du concours ainsi que l'attribution des lots.

Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice et pourront être transmises à ses partenaires techniques et à tout prestataire assurant l'envoi des lots.

Les données personnelles du participant pourront être communiquées à toutes autorités judiciaires ou administratives compétentes qui en feraient la demande.

Les données personnelles du participant sont conservées pour la seule durée de gestion et de la communication du concours et sont par la suite supprimées, dans un délai maximum de 3 ans à compter du dernier contact avec ce dernier.

La Société Organisatrice a désigné un Délégué à la protection des données personnelles, que le participant peut contacter à l'adresse suivante : A l'attention du DPO, 13 rue de l'odéon, 75006 Paris.

La Société Organisatrice prend les mesures physiques, techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel du participant en vue de les protéger contre toute perte, destruction accidentelle, altération et accès non autorisés.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, et au Règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles; tout participant peut retirer son consentement et exercer son droit d'accès, d'opposition, de rectification, mises à jours, de suppression, et de limitation du traitement, ainsi que le droit à la portabilité des données personnelles, en s'adressant sa demande à : classiques@editions-hatier.fr

Cette demande doit être signée par le participant et/ou les représentants légaux des participants mineurs et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité du participant en cours de validité ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la Charte Données Personnelles de la Société Organisatrice : <https://www.editions-hatier.fr/charte-de-confidentialite>

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression ou d'opposition de leurs données personnelles avant la fin du concours seront réputées renoncer à leur participation.

Article 10 - Acceptation du règlement

La participation au concours entraîne également l'acceptation pleine et entière du règlement cadre qui est accessible dans son intégralité à l'URL suivante : <http://www.editions-hatier.fr/contenu/reglement-cadre-jeux-concours-organises-par-les-editions-hatier>